



Paix et sécurité

Interdiction possible des mines terrestres?

Les mines antipersonnel sont un des legs les plus destructifs des conflits qui se succèdent dans les différentes régions du monde. Même des années après que les hostilités ont pris fin, les mines continuent à tuer ou à blesser et la menace qu'elles représentent est telle que d'importantes superficies demeurent inutilisées.

Du 3 au 5 octobre 1996, le Canada a été l'hôte d'une conférence internationale visant à élaborer une stratégie à cet égard. La conférence a attiré 50 États participants, 24 autres à titre d'observateurs et un grand nombre d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales. Les États de l'UE ont participé activement à la planification de la conférence ainsi qu'aux discussions.



Soldats canadiens s'adonnant à des exercices de déminage en Bosnie-Herzégovine.

Une semaine avant la conférence, l'UE a mis la dernière main à un plan d'action conjoint visant à imposer le plus tôt possible une interdiction totale des mines antipersonnel à l'échelle internationale et à soumettre les exportations de mines à un moratoire liant tous les pays membres. Ces mesures ont contribué à préparer le terrain pour la « Déclaration d'Ottawa », par laquelle les participants à la conférence ont entériné l'imposition d'une interdiction internationale.

La conférence s'est également soldée par la production d'un Plan d'action visant à faire avancer le dossier de l'interdiction des mines antipersonnel. Un certain nombre d'États membres de l'UE se sont dits prêts à servir d'hôtes pour les réunions futures du « groupe d'Ottawa » qui continue à s'intéresser à cette question. La Belgique s'est proposée pour tenir une conférence de suivi en juin 1997.



« Ainsi, je m'engage aujourd'hui au nom du Canada à atteindre cet objectif, à oeuvrer avec nos partenaires du monde entier à la préparation d'un traité [visant l'interdiction complète des mines antipersonnel] qui puisse être signé d'ici à décembre 1997 et mis en vigueur d'ici à l'an 2000. Je vous engage tous à vous joindre à moi pour parvenir à ce but. »

M. Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, le 5 octobre 1996, à la Conférence internationale de stratégie. « Vers l'interdiction complète des mines antipersonnel ».

Reconstruction de l'ex-Yougoslavie

L'UE et la Banque mondiale coordonnent la reconstruction de l'ex-Yougoslavie. Le Canada participe au processus par ses efforts au chapitre de l'aide humanitaire, de la reconstruction sociale et économique et de l'établissement de la démocratie.

L'Université Queen's a, par exemple, lancé en Bosnie-Herzégovine et en Croatie un programme de réadaptation faisant appel aux intervenants locaux. Des spécialistes de l'Université sont en train de former environ 1 000 médecins locaux, qui pourront aider des quelque 60 000 personnes souffrant de déficiences attribuables à la guerre.

Divers projets canadiens ont permis d'apporter de l'aide financière ainsi que les services de spécialistes et de bénévoles pour la tenue d'élections. Le Canada a participé à des projets visant toute une gamme de problèmes, depuis le rétablissement d'installations électriques jusqu'à l'appui au Groupe international de police de l'ONU. Le contingent canadien des Forces de

mise en oeuvre de la paix de l'OTAN prend une part active aux projets de reconstruction locaux.

Le gouvernement du Canada croit qu'il n'y aura pas de paix durable en Bosnie si un effort sérieux n'est pas consenti pour appréhender les présumés criminels de guerre. Dans sa déclaration prononcée le 4 décembre 1996 devant le Conseil de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine, le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, a mis de l'avant plusieurs recommandations qui permettraient d'isoler davantage ces individus, de réduire leur influence et d'augmenter les chances de les arrêter. Il suggérerait, entre autres, d'augmenter le nombre de patrouilles dans des régions spécifiques, d'entraîner des militaires à l'identification et à la détention des présumés criminels de guerre et d'entreprendre des campagnes de signalement des personnes recherchées.



Soldats canadiens et français servant dans la Brigade Salamandre, en compagnie de M. Serge Marcoux, ambassadeur du Canada, du général Clee, commandant adjoint des Forces françaises et d'élèves d'une école élémentaire, dans la région de Mostar en Bosnie. L'école est au nombre des neuf écoles réparées avec la collaboration de la population locale et des troupes canadiennes et françaises, et l'aide financière du Fonds canadien de coopération.

Une école pour la paix

Le Canada et les États de l'UE sont parmi les plus importants collaborateurs aux missions de maintien de la paix depuis que M. Lester B. Pearson, ancien premier ministre canadien et récipiendaire du Prix Nobel de la paix, en a lancé l'idée pour la première fois en 1956. Le Canada dispose maintenant pour appuyer ses activités en ce sens du Centre Pearson pour le maintien de la paix en Nouvelle-Écosse.

Le Centre a été créé en 1994 et est financé en partie par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international de même que le ministère de la Défense nationale du Canada. Près du quart de tous ceux qui ont fréquenté le Centre jusqu'à maintenant sont venus d'Europe. Ils ont participé à la vaste gamme de conférences, de séminaires, d'ateliers et de cours de formation qui se donnent au Centre, dont bon nombre sont offerts en français et en anglais.

Le Centre fait appel aux technologies d'enseignement électronique à distance et à des équipes de formation mobile pour amener ses programmes à un grand nombre de participants. Il répond aux demandes de travaux de recherche spécialisée et de programmes de formation sur mesure.

Pour obtenir des renseignements sur le Centre Pearson pour le maintien de la paix, s'adresser au :

Registraire

Centre Pearson pour le maintien de la paix

Parc Cornwallis, C.P. 100

Clementsport (Nouvelle-Écosse)

B0S 1E0

Téléphone: ++1-902-638-8808

Télécopieur ++1-902-638-8888

Courrier électronique: registrar@ppc.cdnpeacekeeping.ns.ca